Nations Unies S/PV.5119



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5119e séance

Vendredi 4 février 2005, à 10 heures

New York

Président :	M. Adechi	(Bénin)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	France	M. de La Sablière
	Fédération de Russie	M. Denisov
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/57)

05-22950 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/57)

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de soutien à la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Pronk à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan, publié sous la cote S/2005/57.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et chef de l'opération de soutien à la paix. Je lui donne maintenant la parole.

M. Pronk (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le Soudan en application des résolutions 1547 (2004) et 1574 (2004), dans lesquelles le Conseil a demandé au Secrétaire général de lui soumettre, dès que possible après la signature de l'Accord de paix global, des recommandations touchant les effectifs, la structure et le mandat d'une opération de l'Organisation des Nations Unies, qui serait créée en vue de soutenir l'application de l'Accord.

Il convient de féliciter les parties d'avoir su faire preuve de sagesse et de finesse politique pour parvenir à l'Accord et d'avoir conclu les pourparlers avant la fin de l'année, comme elles s'y étaient engagées lors de la séance historique du Conseil de sécurité tenue à Nairobi, au Kenya, en novembre 2004.

La signature de l'Accord marque le début d'une période de prétransition de six mois. Cette période de prétransition de six mois sera suivie d'une période de transition de six ans, au milieu de laquelle l'Accord prévoit la tenue d'élections générales. À la fin de la période de transition, c'est-à-dire dans près de six ans et demi, la population du Sud-Soudan se prononcera sur son statut en choisissant par référendum entre l'unité et la sécession.

Le Secrétaire général recommande que la Mission des Nations Unies au Soudan poursuive ses activités six mois après le référendum, le temps d'aider le Gouvernement à assurer l'application des résultats. La bonne mise en œuvre de ces résultats sera le point de sortie de l'opération de soutien à la paix. Il va évidemment sans dire que les fonds, programmes et organismes des Nations Unies prendront ensuite le relais.

Même si les accords signés à Nairobi prévoient dans le détail la façon dont l'Accord de paix sera mis en oeuvre, certaines questions attendent toujours un accord. Le processus sera mené à terme par la nouvelle présidence soudanaise qui sera constituée dès l'adoption de la constitution en cours de rédaction. La présidence se composera du Président El-Bashir et des Vice-Présidents Taha et Garang. Lorsqu'elles ont signé l'Accord en janvier 2005, les parties ont confié à la présidence le soin de régler quelques questions en suspens, comme celle de l'effectif des armées. Autrement dit, un travail considérable reste à accomplir dans les mois à venir.

Avec la mise en route des accords, le 31 décembre 2004, et la signature de l'Accord de paix, le 9 janvier 2005, le compte à rebours d'un processus laborieux a commencé, qui découpe l'exécution de l'Accord en plusieurs étapes importantes.

En honorant à temps l'engagement qu'elles ont pris de signer, les parties ont suscité une dynamique politique de grande valeur qui doit servir à faire avancer la mise en œuvre de l'Accord dans les délais prévus, pendant la période de prétransition allant jusqu'au 9 juillet, et pendant la période de transition des six prochaines années. Tout ceci signifie que tant les parties que la communauté internationale, qui les a aidées pendant la période précédant l'Accord de paix, ne doivent ménager aucun effort pour maintenir cette

dynamique. Nous sommes depuis presqu'un mois dans la période de prétransition de six mois, et bien entendu, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps pour prendre des décisions importantes sur la mise en œuvre.

Par ailleurs, l'environnement dans lequel se fera cette mise en œuvre, tant dans la période de prétransition que dans la période de transition, ne sera pas sans dangers ni sans difficultés. Le Secrétaire général y a fait allusion dans son rapport (S/2005/57). La nécessité de trouver des solutions politiques aux problèmes au Darfour en constitue un exemple manifeste, mais il y en a beaucoup d'autres. Ces problèmes risquent de se multiplier si la mise en œuvre est lente à se faire ou si elle s'avère décevante.

C'est pourquoi nous avons déjà pris des mesures pour éviter tout retard. Nous avons préparé des mesures pour aider les parties à mettre l'Accord en œuvre par le biais d'une planification et de préparations menées à bien dans le cadre du mandat de la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan (UNAMIS). Nous avons, depuis plusieurs mois sur le terrain, un quartier général opérationnel de la Mission; nous avons élaboré des plans détaillés de mise en place d'un cadre institutionnel pour l'ONU au Sud-Soudan. Il y a eu, depuis juillet dernier, des consultations et des réunions d'information sur ces questions, tant avec le Gouvernement soudanais qu'avec le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS), et le plan logistique et opérationnel prévoyant de déployer un peu plus de 10 000 soldats pour les tâches de contrôle et de vérification a été élaboré dans le détail. Le pilier de cette force est constitué de 750 observateurs militaires. Ils auront à s'acquitter d'une tâche difficile dans une région mesurant environ 1 250 kilomètres sur 1 000 kilomètres où le système de communications est médiocre. Pour que la planification soit professionnelle, ces observateurs devront être appuyés par une force de soutien de quelque 5 000 hommes et par une composante Protection de la force d'environ 4 000 hommes, qui feront tous partie d'effectifs de 10 000 hommes. Compte tenu des circonstances, il s'agit là d'un déploiement relativement léger. Nous sommes prêts à les envoyer commencer leur travail sur le terrain dès que nous aurons l'accord nécessaire sur le statut des forces.

J'aimerais, au nom du Secrétaire général, remercier les pays qui ont déjà promis des contingents à l'opération de soutien à la paix envisagée. Cela nous permettra d'entamer la première phase du déploiement aussitôt que nous aurons le mandat et un accord sur le statut des forces. Aucun des États Membres dotés des capacités adéquates et ayant répondu positivement à l'appel du Secrétaire général n'a été exclu.

Si l'on ne trouve pas de solutions aux conflits au Darfour et ailleurs au Soudan, toute opération de soutien à la paix limitée au Sud-Soudan se ressentirait des conséquences de ces conflits. Comme cela a été dit à de nombreuses reprises, la paix au Soudan est indivisible. Tant le Président El-Bashir que le Président du MPLS, John Garang, n'ont eu de cesse – en particulier depuis la signature de l'Accord de paix – d'indiquer clairement qu'ils comprennent que trouver des solutions au conflit au Darfour et à des conflits similaires ailleurs au Soudan constitue désormais un objectif manifeste pour 2005. Ceci souligne l'importance de la conférence nationale que prévoit l'Accord de paix.

L'indivisibilité de la paix au Soudan a également des conséquences pour l'opération de soutien à la paix des Nations Unies. Les résolutions 1556 (2004) et 1564 (2004) priaient le Secrétaire général d'intégrer à la Mission des plans d'urgence pour la région du Darfour. Cela a été fait conformément à l'approbation par le Conseil du rôle de chef de file assumé par l'Union africaine dans la recherche de solutions politiques et en matière de sécurité au conflit au Darfour. Il est indispensable que le mandat de la future mission des Nations Unies au Soudan tienne compte de tous ces efforts qui visent à réaliser la paix au Darfour afin que nous puissions enregistrer des progrès vers un règlement durable grâce à une stratégie globale bénéficiant d'un large appui.

J'ai, plus tôt, fait état de risques. L'un d'eux est une reprise de la violence si l'on ne remédie pas aux causes du conflit. Pour appuyer le processus de paix et pour que la paix soit durable, il ne suffira pas de surveiller le cessez-le-feu et de favoriser le respect de l'Accord; il faudra également éliminer tous les prétextes éventuels que les parties à l'Accord pourraient évoquer pour reprendre les armes. Et il faudra éliminer tout ce qui pourrait inciter d'autres parties au Soudan à chercher à régler leurs problèmes par la force. Ces « autres » pourraient être des habitants d'autres régions du pays qui ont le sentiment d'être opprimés, marginalisés ou abandonnés. Cela pourrait être le cas, par exemple, de groupes se trouvant dans l'est du Soudan, ainsi que des

populations très pauvres, des tribus et d'autres segments de la population qui estiment faire l'objet de discrimination. Ces populations peuvent avoir le sentiment que l'Accord de paix ne répond pas à leurs espoirs. Elles risquent de ressentir une certaine frustration, de protester, de se mobiliser et de recourir à la violence.

Pour toutes ces raisons, il est important que le processus de paix soit aussi global que possible. C'est pourquoi le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil mentionne, par exemple, le déminage, afin que les agriculteurs puissent cultiver leurs terres et que les enfants puissent jouer en paix. Il mentionne également le désarmement et la démobilisation des combattants, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité qui, jusqu'à présent, comprend les forces régulières et les membres de groupes paramilitaires et de milices.

Le rapport fait également état du retour et de la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés – 4 millions de personnes – qui doivent se faire en même temps que la réinsertion des soldats démobilisés et la prestation d'un certain type d'appui aux populations qui sont restées dans la région et qui doivent en partager les ressources – telles que la terre et l'eau – avec les rapatriés. La remise en état des infrastructures détruites, le relèvement des capacités de production, la réhabilitation des structures sociales, la réconciliation des anciens adversaires, la réduction de la pauvreté, et les assurances données à la population que ses besoins de base seront désormais satisfaits, tout ceci s'inscrit dans une démarche globale dont l'objectif est de remplacer les opérations de secours ad hoc de l'extérieur par un développement durable de l'intérieur. À cette fin, il faudra une bonne gouvernance économique et politique, la primauté du droit, la réforme des institutions étatiques, une nouvelle constitution, la garantie des droits de l'homme, davantage de démocratisation, une politique nationale de développement globale et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment pour les régions les plus pauvres du pays. Il n'y a pas que la paix qui soit indivisible : le développement aussi l'est. Dans un pays où un enfant sur quatre meurt avant l'âge de 5 ans – au Sud-Soudan – il n'y a guère de chance de survivre, et encore moins de voir se réaliser les espoirs de la population au-delà d'un cessez-le-feu et d'un accord de paix.

C'est un énorme défi pour une nation qui est en pleine reconstruction, 50 ans après avoir accédé à l'indépendance, à la suite d'une longue période de régime colonial. C'est essentiellement seul que le peuple soudanais doit entreprendre tout cela. C'est sa nation, sa paix et son avenir, mais il devra être aidé de l'extérieur. C'est ce qu'il attend, et nous devrons être à la hauteur de son attente.

Comme je l'ai dit, pour que la paix soit durable, le Gouvernement et le peuple soudanais devront choisir une démarche globale. Cela signifie qu'ils devront traiter toutes les causes du conflit, sans exception, de façon holistique et équilibrée, en évitant de nouvelles distorsions. L'opération de soutien à la paix devra suivre le même schéma – globale et équilibrée. Il n'appartient pas à l'ONU d'exécuter des fonctions qui peuvent l'être mieux par les Soudanais eux-mêmes. L'opération de soutien devra avoir un effet catalyseur; elle ne doit pas être une opération clé en main. C'est pourquoi nous visons une présence relativement légère.

Nous avons l'intention de réévaluer et de revoir sur une base régulière les tâches et les priorités à la lumière de l'évolution des circonstances au fil des années. Nous devrons montrer que nous sommes pleinement conscients de l'impact de toutes les activités étrangères sur la société soudanaise, en renforçant celles qui ont des effets positifs, comme le recours aux ressources locales, y compris la main d'œuvre locale féminine et masculine, en combinaison avec le renforcement des capacités et la formation, mais également en évitant les conséquences négatives telles que la distorsion de l'économie locale ou la propagation du VIH/sida.

Une démarche globale ne requiert pas que la mission des Nations Unies soit dotée d'une structure complètement neuve. Bien au contraire, bien des institutions, agences, fonds et programmes des Nations Unies actuellement présents au Soudan ont acquis beaucoup d'expérience ainsi qu'une capacité impressionnante qui doit être utilisée dans toute sa mesure, de façon unifiée. Il faut des objectifs communs, une consultation et une coordination mutuelles, sans chevauchement de mission avec les activités de l'équipe de pays des Nations Unies, mais une complémentarité et une coopération. C'est ce que le Secrétaire général a souligné dans son rapport – une démarche globale et unifiée; la paix et le développement construits de l'intérieur, aussi

autochtones que possible, que l'extérieur ne ferait qu'aider – et non gérer.

Qu'il me soit permis de conclure en citant la recommandation centrale du Secrétaire général dans son rapport : que le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VI de la Charte, autorise le déploiement d'une opération multidimensionnelle des Nations Unies de soutien à la paix chargée d'aider les parties à parvenir à une paix durable au Soudan grâce à ses bons offices, dans certains aspects de la sécurité, de la gouvernance, de l'aide humanitaire et du développement.

Le Président : Je remercie M. Pronk de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.